Plaidoyer de la Société civile pour une justice transitionnelle au Burundi

PANA, 22 dÃ©cembre 2011Bujumbura, Burundi - Des organisations de la SociÃ©tÃ© civile burundaise ont annoncÃ©, jeudi, avoir adressÃ© au chef de lâ€™Etat, Pierre Nkurunziza, des propositions dâ€™amendements de lâ€™avant-projet de loi gouvernementale portant crÃ©ation de la Commission nationale pour la VÃ©ritÃ© et la RÃ©conciliation(CVR) dont la mise en place est prÃ©vue au dÃ©but de lâ€™annÃ©e prochaine.La mise en place de la commission a Ã©tÃ© prÃ©vue dans lâ€™acco dâ€™aoÃ»t 2000 sur la paix et la rÃ©conciliation nationale, signÃ© Ã Arusha (Tanzanie) et dont la mise en application intÃ©gra Ã©tÃ© laborieuse, du fait des sÃ©quelles de plusieurs annÃ©es de guerre civile.
Un comitÃ© technique, chargÃ© de la prÃ©paration de la mise en place des mÃ©canismes dâ€™une justice transitionnelle au Burundi, a remis officiellement, le mois dernier, son rapport ainsi que lâ€™avant-projet de loi portant crÃ©ation de la CVR.Le dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du Forum pour le Renforcement de la SociÃ©tÃ© civile (FORSC), Pacifique Nininahazwe, a annoncÃ© au cours d'une confÃ©rence de presse Ã Bujumbura, que les principales recommandations de son organisation, composÃ©e dâ€™une centaine dâ€™associations, vont dans le sens de donner des pouvoirs judiciaires "plus renforcÃ©s" Ã la CVR, pour lu permettre, "non pas de juger", mais de "mener correctement et pleinement" les enquÃªtes et auditions nÃ©cessaires.Lâ€™autre proposition dâ€™amendement soumise par le FORSC prÃ©cise la relation entre la commission et le Tribunal spÃ©cial pour le Burundi, appelÃ© Ã Ã©tablir les responsabilitÃ©s et punir les coupables des crimes de guerre, de gÃ©nocide et contre lâ€™hu qui ont jalonnÃ© lâ€™histoire du pays depuis son accession Ã lâ€™indÃ©pendance nationale, de 1962 Ã nos jours.La SociÃ© burundaise propose par ailleurs que la commission Ã mettre en place soit composÃ©e en partie de Burundais et en partie dâ€™Ã©trangers.Le conseil consultatif international prÃ©vu Ã lâ€™article 23 de lâ€™avant-projet de loi gouvernementale nâ€™ goÃ»t de la SociÃ©tÃ© civile locale qui prÃ©conise sa suppression pure et simple, "eu Ã©gard Ã la rÃ©cente expÃ©rience du Liberia", rappelle le dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du FORCS qui estime "discutable" le fait quâ€™un conseil international purement consultatif puisse Ãªtre opÃ©rationnel, Ã©tant donnÃ© que les personnalitÃ©s qui le composeraient nâ€™auraient aucun intÃ© Ãªtre des figurants'.Au chapitre du Tribunal spÃ©cial pour le Burundi, le confÃ©rencier a proposÃ© de dÃ©clencher rapidement le processus de sa crÃ©ation, avant lâ€™adoption de la loi portant crÃ©ation de la CVR.